Trame-type du Contrat de Prestations Annexes :

Conditions Particulières

Version applicable à compter du 01/01/2021

PROJET

Paraphes
RTE / Le Client

CONTRACTANTS

RTE Réseau de transport d'électricité Immeuble WINDOW – 7C, Place du Dôme 92073 Paris La Défense CEDEX Société Anonyme à conseil de surveillance et directoire au capital de 2 132 285 690 € Identifiant TVA : FR19444619258 Siren : 444 619 258 RCS Nanterre NAF : 3512Z Transport d'Electricité Représenté par : En qualité de : Ci-après désigné « **RTE** »	**XXX** Xxxxxxxx XX XXX Xxxxxxx Société xxxxxxxx, au capital de X € Identifiant TVA : FRXXXXXXXXX Siren : XXX XXX XXX RCS Xxxxx NAF: XXXX Représenté par : X En qualité de : Xxxxxx Ci-après désigné **« Le Client »**

OBJET

Conditions Particulières du Contrat de Prestations Annexes

Pour le Site « Nom et adresse du site » identifié par le N° de SIRET : XXX XXX XXX XXXXXX

[Les remarques entre crochets ont pour but d'expliciter comment remplir et/ou compléter les champs à renseigner.

Elles n'apparaissent pas dans la version à signer par le Client.]

Contrat de Prestations Annexes n° *à définir ultérieurement*

DATE DE PRISE D'EFFET

La date de prise d'effet de chaque prestation annexe souscrite est indiquée à l'article 4 des présentes conditions particulières.

INTERLOCUTEURS

Pour RTE Pôle Accueil Contrats et Données Clients : Adresse postale : RTE – Adresse de l'Unité Tél : e-mail :	**Pour le Client** [Prénom, Nom] Adresse postale : Tél : e-mail :

SIGNATURES *(Contrat à signer en double exemplaire ; parapher chaque page)*

Pour RTE Date : Nom et qualité du signataire :	**Pour XXX** Date : Nom et qualité du signataire :

PROJET

Paraphes
RTE / Le Client

Sommaire

1 PERIMETRE CONTRACTUEL 4

2 OBJET 4

3 CONDITIONS DE FACTURATION ET DE PAIEMENT 4

4 PRESTATIONS ANNEXES SOUSCRITES 5

5 TARIF DES PRESTATIONS ANNEXES 6

6 FORMULAIRE : SERVICE DE DECOMPTE 7

7 FORMULAIRE : SERVICE MESURER VOS FLUX EN TEMPS REEL 16

8 FORMULAIRE : SERVICE DE QUALITE DE LA TENSION PLUS 18

9 FORMULAIRE : SERVICE SUP QUALI PLUS 20

10 FORMULAIRE : SERVICE INDEMNISATION COMPLEMENTAIRE D'UN TITULAIRE D'UN CONTRAT D'ACCES AU RESEAU DE TRANSPORT POUR LES CLIENTS « CONSOMMATEURS » 23

11 FORMULAIRE : SERVICE DE PRESTATION COMPLEMENTAIRE EN CAS D'INDISPONIBILITE NON PROGRAMMEE DE LA PARTIE SOUS-MARINE DU RESEAU D'EVACUATION D'UNE INSTALLATION DE PRODUCTION EN MER 24

PROJET

Paraphes
RTE / Le Client

1 Périmètre contractuel

Le Contrat de Prestations Annexes comprend les pièces suivantes :

- Les présentes Conditions Particulières et leurs Annexes,
- Les Conditions Générales et leurs Annexes disponibles sur le site de RTE (https://www.services-rte.com/). Le Client reconnait, en signant les présentes Conditions Particulières, en avoir pris connaissance et les accepter sans aucune réserve.

2 Objet

Les présentes Conditions Particulières ont pour objet de définir les conditions techniques, juridiques et financières relatives aux prestations souscrites par le Client et définies à l'article 4 ci-dessous.

La présentation de chaque service et les dispositions générales sont disponibles en Annexe des Conditions Générales.

3 Conditions de facturation et de paiement

Conditions générales de facturation

Nom et Adresse du destinataire de la facture :
……..
……..
…….. …

Nom et Adresse du payeur de la facture (si différent) :
……..
……..
…….. …

Conditions de paiement

Le Client opte pour :

☐ Le paiement par chèque sous 15 Jours ;
☐ Le paiement par virement sous 15 Jours ;
☐ Le prélèvement à 30 Jours.

Le prélèvement ne sera effectif qu'à réception par RTE d'un mandat SEPA dûment complété et signé. A défaut de réception du mandat SEPA avant facturation, RTE adressera au Client une facture à régler par virement sous 15 jours.

PROJET

Paraphes
RTE / Le Client

4 Prestations Annexes souscrites

Prestations annexes	Unité	Quantité souscrite	Date de prise d'effet de la souscription	Prix unitaire en € (HT)	Total en € (HT)
Mesurer vos flux en temps réel	Par an par équipement installé			225	
Mesurer vos flux en temps réel : Forfait installation (si l'installation n'est pas faite simultanément avec le renouvellement des compteurs)	Par transducteur			100	
Indemnisation complémentaire d'un utilisateur titulaire d'un contrat d'accès au réseau de transport pour les clients "consommateurs –frais de gestion	Par an			1200	
Indemnisation complémentaire d'un utilisateur titulaire d'un contrat d'accès au réseau de transport pour les clients "consommateurs –frais de gestion	Par an et par installation de consommation indirectement raccordée			950	
Qualité de la tension plus	Par an et par appareil de mesure			2265	
Sup quali plus	Par an et par engagement			4000	
Prestation complémentaire en cas d'indisponibilité non programmée de la partie sous-marine du réseau d'évacuation d'une installation de production en mer-cas 2 câbles part fixe	Par MW et par an			980	
Prestation complémentaire en cas d'indisponibilité non programmée de la partie sous-marine du réseau d'évacuation d'une installation de production en mer-cas 2 câbles part variable	Par km, par MW et par an			17	
Prestation complémentaire en cas d'indisponibilité non programmée de la partie sous-marine du réseau d'évacuation d'une installation de production en mer-cas 1 câble part fixe	Par MW et par an			1 020	
Prestation complémentaire en cas d'indisponibilité non programmée de la partie sous-marine du réseau d'évacuation d'une installation de production en mer-cas 1 câble part variable	Par km, par MW et par an			47,20	
Décompte-Client de Tête pour un Site en Décompte Consommateur ou Producteur –souscription (option A)	Par souscription de Site Consommateur ou Producteur en Décompte			3360	
Décompte-Client de Tête pour un Site en Décompte Consommateur ou Producteur- frais de gestion (option A)	par an et par Site Consommateur ou Producteur en Décompte			360	
Décompte- Client de tête- mode déclaratif pour un Site Consommateur en Décompte -souscription (option B)	par souscription de Site Consommateur Décompte			3360	
Décompte- Client de tête- mode déclaratif pour un Site Consommateur en Décompte - frais de gestion (option B)	par an par Site Consommateur en Décompte			2130	
Décompte-valorisation de la production -souscription (option C)	Par souscription			6720	
Décompte-valorisation de la production –frais de gestion (option C)	Par an			720	

PROJET

Paraphes
RTE / Le Client

Prestations annexes	Unité	Quantité souscrite	Date de prise d'effet de la souscription	Prix unitaire en € (HT)	Total en € (HT)
Décompte-valorisation d'une partie de la production en Obligation d'Achat (OA) -souscription (option D)	Par souscription et groupe à valoriser			6720	
Décompte-valorisation d'une partie de la production en Obligation d'Achat (OA) –frais de gestion (option D)	Par an et par groupe à valoriser			720	
Décompte pour un Site Consommateur en Décompte -souscription (option E)	Par souscription			3360	
Décompte pour un Site Consommateur en Décompte –frais de gestion (option E)	Par an			360	
Décompte pour un Site Consommateur en Décompte –mode déclaratif -souscription (option F)	Par souscription			3360	
Décompte pour un Site Consommateur en Décompte –mode déclaratif–frais de gestion (option F)	Par an			2130	
Décompte pour un Site Producteur en décompte -souscription (option G)	Par souscription			3360	
Décompte pour un Site Producteur en décompte – frais de gestion (option G)	Par an			360	
Décompte pour un Site Producteur en décompte pour valoriser une partie de la production en Obligation d'Achat (OA) - souscription (option H)	Par souscription et par groupe à valoriser			3360	
Décompte pour un Site Producteur en décompte pour valoriser une partie de la production en Obligation d'Achat (OA) –frais de gestion (option H)	Par an et par groupe à valoriser			360	
Décompte- modification/reconfiguration	Par modification/ reconfiguration			2560	
Redevance comptage du TURPE HTB	par comptage			xxxxxx	

Dans le cas du service de décompte, mode déclaratif (option B) : lorsque les données transmises par le Client de Tête sont corrompues ou mal formatées, elles font l'objet d'une nouvelle déclaration de sa part. Dans le cas où les données corrompues ou mal formatées se répartissent sur plus de 10 % des jours de la période de déclaration, la nouvelle déclaration occasionne une majoration de 50 % du montant facturé pour la période de déclaration. Dans le cas contraire ou pour toute déclaration hors délais, la majoration est de soixante (60) € par journée re-déclarée.

5 Tarif des prestations annexes

Le tarif de chaque prestation annexe à sa date de prise d'effet est indiqué à l'article 0 des présentes Conditions Particulières.

Ce tarif, ainsi que le TURPE applicable le cas échéant, sont susceptibles d'évoluer conformément aux délibérations de la Commission de Régulation de l'Energie en vigueur portant décision en application de l'article L.341-3 du Code de l'Energie.

Ces évolutions sont applicables en cours de Contrat.
Les sommes dues par le Client sont exprimées hors taxes et sont à majorer des taxes et impôts en vigueur.

PROJET

Paraphes
RTE / Le Client

6 Formulaire : Service de décompte

[Ne garder que la ou les options souscrites. Renseigner les informations demandées]

Option A	Décompte - client de tête pour un Site Consommateur ou Producteur en Décompte

Nom du site en décompte	SIRET	Type	Ilotage Volontaire(1) (2)	Date de souscription
		☐ Consommateur ou ☐ Producteur	☐ Sans objet ou ☐ Possible ☐ avec suspension de flux ☐ sans suspension de flux	
		☐ Consommateur ou ☐ Producteur	☐ Sans objet ou ☐ Possible ☐ avec suspension de flux ☐ sans suspension de flux	

(1) Pour les sites Producteur en décompte
(2) Il revient au Client de s'assurer au préalable avec le Client en Décompte que ses contrats de rachat autorisent la suspension de flux d'injection de production.

Option B	Décompte - client de tête- mode déclaratif pour un Site Consommateur en Décompte

Nom du site Consommateur en décompte	SIRET	Date de souscription

Le Client transmet les Données de Comptage du Site en Décompte à : ***[Choix de RTE à préciser]***
rte-lyon-accueil-client@rte-france.com ***ou*** rte-nantes-accueil-client@rte-france.com

PROJET

Paraphes
RTE / Le Client

Option C	Décompte-valorisation de production

Nom du (des) groupe(s) de Production	Puissance du(des) groupe(s) de Production (MW)	Ilotage Volontaire	Rattachement du soutirage des auxillaires	Date de souscription
		☐ Sans objet ou ☐ Possible ☐ avec suspension de flux ☐ sans suspension de flux	☐ avec l'injection du (des) groupes ou ☐ avec la consommation principale du site	

Option D	Décompte-valorisation d'une partie de la production en Obligation d'Achat (OA)

Nom du(des) groupe(s) de Production	Puissance du(des) groupe(s) de Production (MW)	Modalité de décompte	Ilotage Volontaire(2)	Date de souscription
		☐ Comptage uniquement ou ☐ avec ratio(1) : ____	☐ Sans objet ou ☐ Possible ☐ avec suspension de flux ☐ sans suspension de flux	
		☐ Comptage uniquement ou ☐ avec ratio(1) : ____	☐ Sans objet ou ☐ Possible ☐ avec suspension de flux ☐ sans suspension de flux	

(1) Valeur comprise entre 0 et 1
(2) Il revient au Client de s'assurer au préalable que ses contrats de rachat autorisent la suspension de flux d'injection de production

PROJET

Paraphes
RTE / Le Client

Option E	Décompte pour un Site Consommateur en Décompte

Client de Tête		Puissance Maximale. (MW) (*)	Date de souscription
Nom du site	SIRET		

(*) Puissance maximale que le Site Consommateur en Décompte prévoit de soutirer sur son site.

Option F	Décompte pour un site Consommateur en Décompte – mode déclaratif

Client de Tête		Date de souscription
Nom du site	SIRET	

Option G	Décompte pour un site Producteur en Décompte

Client de Tête		Puissance Maximale. (MW) (1)	Ilotage Volontaire(2)	Date de souscription
Nom du site	SIRET			
			☐ Sans objet ou ☐ Possible ☐ avec suspension de flux ☐ sans suspension de flux	

(1) Puissance maximale que le Site Producteur en Décompte prévoit d'injecter sur son site
(2) Il revient au Client de s'assurer au préalable que ses contrats de rachat autorisent la suspension de flux d'injection de production.

PROJET

Paraphes
RTE / Le Client

Option H	Décompte pour un site de Production en Décompte pour valoriser une partie de la production en OA

Nom du(des) groupe(s) de Production	Puissance du(des) groupe(s) de Production (MW)	Modalité de décompte	Ilotage Volontaire(2)	Date de souscription
		☐ Comptage uniquement ou ☐ avec ratio(1) : ____	☐ Sans objet ou ☐ Possible ☐ avec suspension de flux ☐ sans suspension de flux	
		☐ Comptage uniquement ou ☐ avec ratio(1) : ____	☐ Sans objet ou ☐ Possible ☐ avec suspension de flux ☐ sans suspension de flux	

(1) Valeur comprise entre 0 et 1
(2) Il revient au Client de s'assurer au préalable que ses contrats de rachat autorisent la suspension de flux d'injection de production.

PROJET

Paraphes
RTE / Le Client

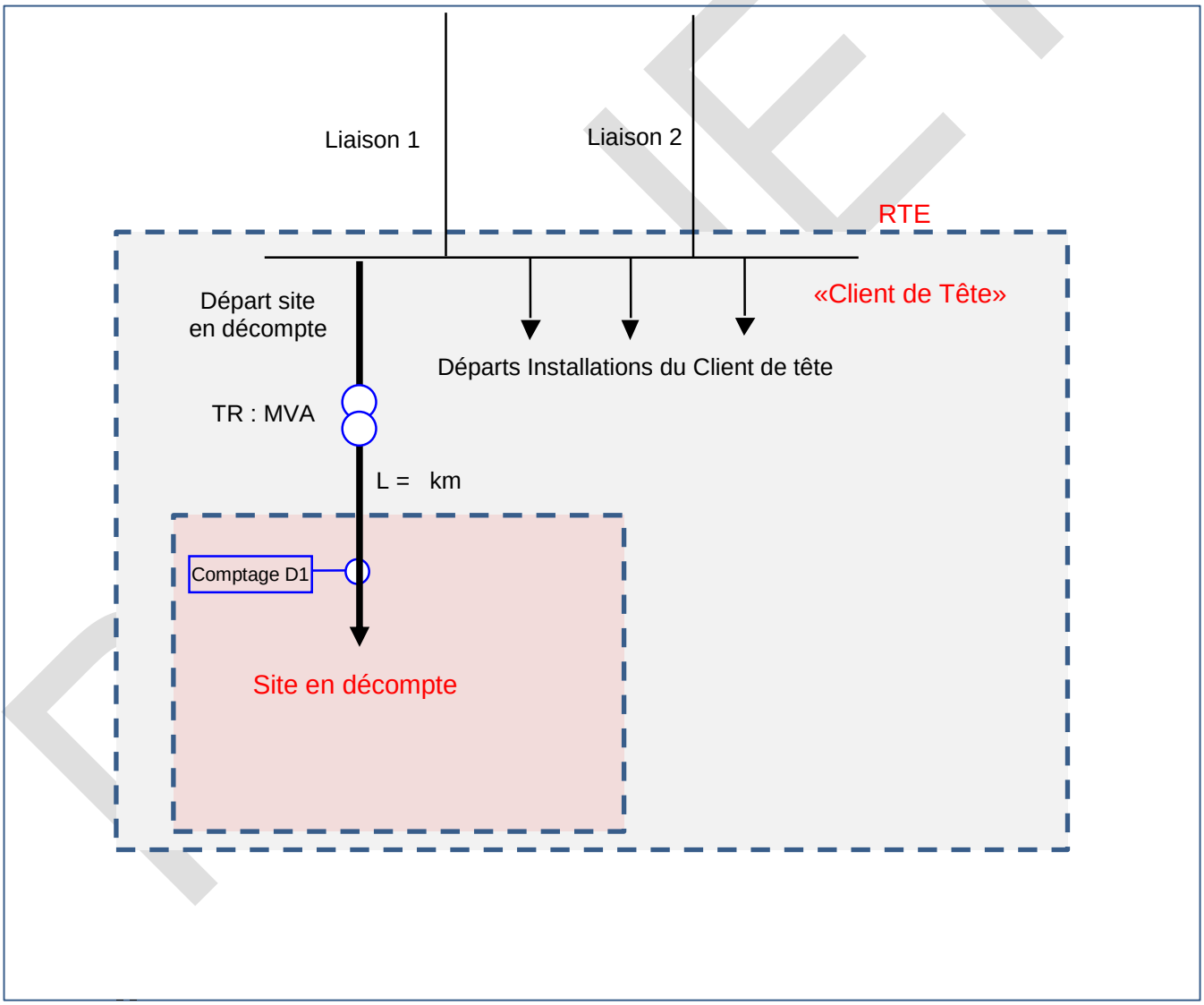
Annexe 1 du service décompte : schéma du Site et nomenclature des Installations de Comptage

[compléter uniquement pour les options E, G et H]
Sinon ne rien mettre. cf. Annexe 1 du CART

Le schéma unifilaire doit décrire les éléments nécessaires aux calculs des flux de Responsables d'Equilibre :

- localisation des installations du site en décompte
- localisation du (des) compteur(s) du site en décompte,
- caractéristiques du réseau reliant ce(s) compteur(s) à la limite du RPT (puissance des transformateurs, longueur et Domaine de Tension des liaisons)

Schéma :



Nota : les compteurs du Client de Tête ne sont décrits que s'ils interviennent dans le calcul des flux de Responsable d'équilibre du site en décompte.

Paraphes
RTE / Le Client

Nomenclature des Installations de Comptage :

- Grandeurs mesurées par les comptages

  [Définitions des grandeurs mesurées à modifier suivant l'implantation des Installations de Comptages du site et suivant la mesure ou non des Injections]

Comptages	Situation	Injection mesurée	Soutirage mesuré
D1	Au secondaire du TR 1	I_{D1}	S_{D1}

- Correction de ces grandeurs pour pertes actives

  Les coefficients correcteurs mentionnés dans le tableau ci-après s'appliquent aux Données de Comptage Brutes mesurées.

  [Compléter le tableau en fonction des spécificités du site. Les éléments figurant dans ce tableau sont données à titre d'exemple]

Comptage(s)	Ouvrage(s) pris en compte pour le calcul du coefficient correcteur	Coefficient correcteur pour les pertes actives à appliquer au Soutirage	Coefficient correcteur pour les pertes actives à appliquer à l'Injection
D1	[Exemple] 1 TR de 1 MVA (1%) 1 km de câble 63 kV, en aval du RPT (0,03%)	1,013	0,987

PROJET

Paraphes
RTE / Le Client

Annexe 2 du service décompte : formule(s) de Décompte des Energies pour le dispositif de Responsable d'Equilibre

[Ne garder et compléter uniquement pour les options E, F, G et H] Sinon ne rien mettre. cf. Annexe 3 du CART.

[Cas d'un Site Producteur en Décompte]

Le Décompte des Energies selon les Règles MA-RE est effectué par RTE, sous la forme de puissance moyenne (nombre entier de kW) par pas de 10 minutes, à partir des mesures enregistrées par les Installations de Comptage de RTE et traitées selon les modalités définies à l'article sur le Comptage des Conditions Générales.

- L'injection du Site Producteur en Décompte au titre de sa production est calculée par la formule suivante :

  [Exemple 3] $I = 0{,}999 \times I_{PDC3}$

  L'énergie décomptée comme Injection dans le Périmètre d'Equilibre du Responsable d'Equilibre auquel est rattaché le Site en Décompte est cette énergie refoulée.

  [Si le client n'a pas opté pour le double rattachement]
  [Exemple 3] $S = 1{,}001 \times S_{PDC3}$

  L'énergie décomptée comme Soutirage dans le Périmètre d'Equilibre du Responsable d'Equilibre auquel est rattaché le Site en Décompte est sa Consommation Ajustée.]

  Le code décompte associé est : YYYYY

[le cas échéant si le producteur en décompte a opté pour le double rattachement]

- Le soutirage du Site en Décompte est calculé par la formule suivante :

  [Exemple 3] $S = 1{,}001 \times S_{PDC3}$

  L'énergie décomptée comme Soutirage dans le Périmètre d'Equilibre du Responsable d'Equilibre auquel est rattaché le Site en Décompte est sa Consommation Ajustée.

  Le code décompte associé est : ZZZZZZ

Le Client accède au code décompte (ou code site) associé à chacun des Accords de Rattachement correspondant soit dans son espace personnalisé sur le portail Clients du site internet de RTE (clients.rte-france.com progressivement remplacé par https://www.services-rte.com/), soit auprès de son interlocuteur RTE.

PROJET

Paraphes
RTE / Le Client

Annexe 3 du service décompte : Description des transformateurs de mesure et des Compteurs

[Ne garder et compléter uniquement pour les options E, G et H], sinon cf. CART options C et D ; Sans objet : options A, B et F.

[Les caractéristiques pré-saisies en italique dans les tableaux ci-après sont celles par défaut. Répéter autant que de besoin]

Point de Comptage(1) n°_____

Transformateurs de mesure		
	Transformateur de mesure de courant	Transformateur de mesure de tension
Propriété	*Client*	*Client*
Nombre d'appareils	*3 (1 par phase)*	*3 (1 par phase)*
Type d'appareils		
Rapports de transformation	*Tous les rapports possibles sont mentionnés.*	*Tous les rapports possibles sont mentionnés.*
Rapport utilisé	*On précise le rapport utilisé*	*On précise le rapport utilisé*
Classe de précision (de l'enroulement utilisé)	*0,2 / 0,2S / 0,5 / 0,5S*	*0,2 / 0,5*
Puissance de précision		
Surtension maximale au secondaire[19]	*Sans objet*	*2 kV crête*
Norme de référence (CEI)[19]	*[60044]*	
Prise de mise à la terre du secondaire[19]	*Sans objet*	*S2*

(1) Le Point de Comptage est le point physique où sont placés les transformateurs de courant et de tension destinés au comptage des flux d'énergie.

Identifiant du Point de Comptage :_____		
	Compteur triphasé d'énergie (Compteur de Référence)	Compteur triphasé d'énergie (compteur de vérification)
Marque de l'équipement – type		
Classe de précision	*0,2 S en actif, 2 en réactif*	*0,2 S en actif, 2 en réactif*
Energie mesurée	*Active et réactive 4 quadrants Puissance moyenne points 10 min*	*Active et réactive 4 quadrants Puissance moyenne points 10 min*

[Optionnel : préciser si nécessaire s'il y a en plus un Enregistreur de Puissance Télé-relevable et/ou un contrôleur local directement télé-relevable et avec totalisation des Points de Comptage énumérés ci-dessus]

	Energie Active	Energie Réactive
Poids des impulsions sur le bornier client	....	....

[19] A renseigner pour toute pose de nouvelle Installation de Comptage.

Paraphes
RTE / Le Client

PROJET

Annexe 4 du service décompte : modalités opérationnelles de télé-relève

[Ne garder et compléter uniquement pour les options E, G et H et si le Client équipé d'une Installation de Comptage accessible par le réseau téléphonique public commuté]
Pour les Optios A, B, C, D et F « Sans objet »

La plage horaire de télérelève par le Client est la suivante

Début (hh :mm) :	*Ex : 10 :00*
Fin (hh :mm) :	*Ex : 18 :00*

Compteur de Référence(s) télé-relevé(s) par le Client [préciser le n° et libellé du compteur]	N° de téléphone	Identifiant d'accès	Protocole de communication

PROJET

Paraphes
RTE / Le Client

7 Formulaire : Service Mesurer vos flux en temps réel

Identification du Point de Comptage(1)	Numéro du transducteur associé au Point de Comptage	Grandeurs électriques souscrites (2)	Configuration des sorties	Date de souscription du service
Exemple : PDC 300	☐ 1 ☐ 2	tension phase-neutre ☐ L1-N ☐ L2-N ☐ L3-N tension entre phases ☐ L1-L2 ☐ L2-L3 ☐ L3-L1 courant ☐ I1 ☐ I2 ☐ I3 ☐ I_N ☐ I_{avg} puissance active ☐ L1 ☐ L2 ☐ L3 ☐ totale puissance réactive ☐ L1 ☐ L2 ☐ L3 ☐ totale cosφ ou φ ☐ φ1 ☐ φ2 ☐ φ3 ☐ φtotale ☐ puissance apparente totale ☐ fréquence	courant : ☐ [4 ; 20 mA] ☐ [–5 ; +5 mA] ☐ [0 ; +10 mA] tension : ☐ [0 ; +10 V] ☐ [-10 ; +10 V] ☐ [-5 ; +5 V]	01/XX/20XX
Exemple : PDC 300	☐ 1 ☐ 2	tension phase-neutre ☐ L1-N ☐ L2-N ☐ L3-N tension entre phases ☐ L1-L2 ☐ L2-L3 ☐ L3-L1 courant ☐ I1 ☐ I2 ☐ I3 ☐ I_N ☐ I_{avg} puissance active ☐ L1	courant : ☐ [4 ; 20 mA] ☐ [–5 ; +5 mA] ☐ [0 ; +10 mA] tension : ☐ [0 ; +10 V] ☐ [-10 ; +10 V] ☐ [-5 ; +5 V]	01/XX/20XX

PROJET

Paraphes
RTE / Le Client

		☐ L2 ☐ L3 ☐ totale puissance réactive ☐ L1 ☐ L2 ☐ L3 ☐ totale cosφ ou φ ☐ φ1 ☐ φ2 ☐ φ3 ☐ φtotale ☐ puissance apparente totale ☐ fréquence		
Exemple : PDC 101	☐ 1 ☐ 2	tension phase-neutre ☐ L1-N ☐ L2-N ☐ L3-N tension entre phases ☐ L1-L2 ☐ L2-L3 ☐ L3-L1 courant ☐ I1 ☐ I2 ☐ I3 ☐ I_N ☐ I_{avg} puissance active ☐ L1 ☐ L2 ☐ L3 ☐ totale puissance réactive ☐ L1 ☐ L2 ☐ L3 ☐ totale cosφ ou φ ☐ φ1 ☐ φ2 ☐ φ3 ☐ φtotale ☐ puissance apparente totale ☐ fréquence	courant : ☐ [4 ; 20 mA] ☐ [–5 ; +5 mA] ☐ [0 ; +10 mA] tension : ☐ [0 ; +10 V] ☐ [-10 ; +10 V] ☐ [-5 ; +5 V]	01/XX/20XX

(1) Les PDC sont décrits et identifiés dans le CART ou dans le service de décompte du Client.
(2) Le Client souscrit au maximum trois grandeurs parmi les grandeurs analogiques énumérées, par transducteur.

PROJET

Paraphes
RTE / Le Client

8 Formulaire : Service de Qualité de la Tension Plus

1. Points de Surveillance Techniques :

[Ne retenir et ne renseigner que les lignes du tableau qui sont nécessaires, en fonction de la façon dont les engagements sont définis, avec d'éventuels regroupements de plusieurs PST pour un même engagement]

	Appareils de mesure		Engagement en matière de Creux de Tension		Surveillance et analyse
Point de Surveillance Technique	Nombre d'appareils de mesure associés (1)	Date d'intégration de l'appareil au service (jj/mm/aaa)	Début de la période triennale d'engagement (2) (jj/mm/aaa)	Seuil d'engagement (nombre/an)	Gabarit d'analyse(3)
PST 1 :	*Ex : 1*	01/XX/20XX			P= ..% T= … ms
PST 2 :					P= ..% T= … ms)
PST 3 :					P= ..% T= … ms

(1) Si l'appareil de mesure est situé à une localisation sensiblement différente du PST, le préciser (de préférence dans le schéma du CART)
(2) Le début de la période triennale d'engagement peut être antérieur à la signature du contrat (notamment dans le cas de la poursuite d'une période d'engagement en cours)
(3) Le gabarit d'analyse est défini selon les caractéristiques suivantes : Creux de Tension dont la profondeur est supérieure à **P** % de Uc pendant une durée supérieure à **T** ms.

[Le cas échéant, lorsque plusieurs appareils sont utilisés pour un même engagement, préciser celui dont les mesures sont utilisées en priorité]

- Pour l'analyse et l'engagement, l'appareil de mesure utilisé en priorité est celui correspondant au PST X *(désigner plus précisément l'appareil s'il y en a plusieurs pour ce PST)*. Les mesures des autres appareils sont utilisées en cas d'indisponibilité des mesures sur cet appareil.

2. Modalités d'informations Client en cas de Creux de Tension :

☐ Information individuelle dans un délai de 5 jours ouvrés à compter de l'incident

ou

☐ Information regroupée dans le cadre de l'analyse croisée

Les échanges d'informations relatives à l'analyse croisée sont réalisés :

PROJET

Paraphes
RTE / Le Client

☐ via l'EPC ou le portail services de RTE

ou

☐ par email
- Fréquence d'envoi par RTE au Client de la liste des perturbations analysées :
  ☐ mensuelle ou ☐ trimestrielle

- Fréquence des retours du Client à RTE :
  ☐ mensuelle ou ☐ trimestrielle

3. Télérelève Client par RTC :

[Si les appareils ne sont pas en RTC, inscrire « Sans objet »]

Les appareils sont télérelevables en RTC et la plage de télérelève autorisée est la suivante :
Début (hh :mm) :_____ Fin (hh : mm) :_____

Appareil de mesure télé-relevé(s) par l'interlocuteur ci-dessus [préciser le n° et libellé]	N° de téléphone	Identifiant d'accès	Protocole de communication

PROJET

Paraphes
RTE / Le Client

9 Formulaire : Service Sup Quali Plus

Le Client souscrit le service « Sup Quali Plus » pour le(s) Point(s) de Surveillance Technique indiqué(s) ci-après :

Point de Surveillance Technique 1 : …….. Date de souscription : 01/XX/XXXX
Point de Surveillance Technique 2 : …….. Date de souscription : 01/XX/XXXX

PROJET

Paraphes
RTE / Le Client

Annexe 1 du Service Sup Quali Plus : Grille d'évaluation de la désensibilisation d'un Site

[insérer la grille du Site dûment renseignée en lieu et place de ce modèle]

Date de l'évaluation : JJ/MM/AAAA

Dispositions mises en œuvre (et degrés de mise en œuvre)	Notation possible	Evaluation de chaque partie du site								Contribution à l'évaluation du site								Total
		Partie 1	Partie 2	Partie 3	Partie 4	Partie 5	Partie 6	Partie 7	Partie 8	Partie 1	Partie 2	Partie 3	Partie 4	Partie 5	Partie 6	Partie 7	Partie 8	
Importance relative dans la production du site (en %, le total devant être de 100%)																		
Durée annuelle de fonctionnement en heures (production permanente = 8000 heures)																		
Importance relative de la vulnérabilité aux creux de tension (somme = 100%)																		
Dispositions générales																		
Suivi de la qualité de l'alimentation et identification des équipements sensibles																		
Enregistrement des perturbations et de leur impact	0 à 1																	
Boucle d'amélioration effective (analyses, actions correctives…)	0 à 1																	
Maîtrise de la cohérence de l'installation électrique et de la pérennité de sa performance																		
Maîtrise du plan de protection (sélectivité, reparamètrage après modification…)	0 à 1																	
Maintenance des ASI : contrat et/ou procédures internes opérationnels	0 à 1																	
Compétence particulière du service électrique, moyens, cohérence des solutions	0 à 1																	
Conception générale de l'installation électrique																		
Séparation des circuits contrôle-commande et puissance	0 à 1																	
Sauvegarde du contrôle-commande par ASI *(tenue minimale : coupure > 3 min)*	0 à 1																	
Dispositif de détection des creux de tension (relais numériques) et de gestion pour minimiser leur impact	0 à 1																	
Total 1 (somme des dispositions)	**8**																	
Dispositions de protection des process de production																		
Moyens mis en oeuvre pour désensibiliser les process de production *Guide d'évaluation en annexe* *. Note moyenne si les techniques de base ont été mises en oeuvre (exemple : process relativement peu sensible correctement équipé)* *. Note maximale si l'ensemble des techniques réputées les plus performantes pour un process sensible ont été mises en oeuvre*																		
Chaîne d'équipements interdépendants avec variateurs de vitesse (sectionnelles…) : . Variateurs de vitesse avec moteurs asynchrones . Variateurs de vitesse avec moteurs à courant continu . Autres technologies **Autres équipements "individuels" :** . Moteurs avec variateur de vitesse . Moteurs à entraînement direct . Autres équipements (auxiliaires vitaux…)	0 à 6																	
Dispositif permanent de protection globale de l'alimentation du process : . Alimentation sans interruption (ASI) . Dispositif de compensation des creux de tension	0 à 2																	
Performance de la protection des process de production																		
Disponibilité des données pour évaluation objective (contribution à l'analyse croisée Q+…)	0 à 1																	
Notation selon l'insensibilité du process à des CT de type : [0,8Uc pendant 100 ms] : 1 ; [0,8Uc pendant 200 ms] ou [0,7Uc pendant 100 ms] : 2 ; [0,7Uc pendant 200 ms] : 2,5 ; [0,55Uc pendant 200 ms] ou [0,7Uc pendant 500 ms] : 3 ; [0,4Uc pendant 500 ms] : 4 ; [<0,05Uc pendant 1 s] : 5 *(échelle d'insensibilité en annexe)*	0 à 5																	
Total 2 : somme "Moyens + Performance"	**14**																	
Total des dispositions permanentes	**22**																	

PROJET

Paraphes
RTE / Le Client

Dispositions mises en œuvre (et degrés de mise en œuvre)	Notation possible	Evaluation de chaque partie du site								Contribution à l'évaluation du site								Total
		Partie 1	Partie 2	Partie 3	Partie 4	Partie 5	Partie 6	Partie 7	Partie 8	Partie 1	Partie 2	Partie 3	Partie 4	Partie 5	Partie 6	Partie 7	Partie 8	
Dispositifs mis en œuvre en situation de risque particulier (sites avec autoproduction et possibilité d'îlotage préventif) :																		
Alimentation couverte par la puissance d'autoproduction en îlotage : *. 2 pour chaque partie du site dont l'alimentation est totalement couverte par l'îlotage* *. 1 si couverture partielle (> 50% de cette partie du site)*	0 à 2																	
Modalités de détection des situations à risque : *. Note maximale si procédure de préalerte, alerte et fin d'alerte, avec des critères adaptés, s'appuyant sur un dispositif type Météorage couvrant une zone géographique cohérente avec le risque de CT* *. Note réduite si modalités de détection plus basique*	0 à 2																	
Modalités de mise en œuvre et d'arrêt : *. Note maximale si mise en oeuvre en quelques minutes lors d'une alerte (avec si nécessaire une préalerte permettant d'anticiper l'îlotage) et arrêt après une période suffisante (>30 minutes) en fin d'alerte, en cohérence avec le dispositif de détection* *. Note réduite si mise en œuvre moins performante*	0 à 2																	
Taux de mise en oeuvre effective par rapport aux situations à risque (correspond au % des CT statistiquement couverts par l'îlotage ; ex : 70% si îlotage systématique pendant toutes les périodes d'orage)	0 à 100%																	
Total 3 (produit des 3 critères) => Bonus sur le niveau global	**8**																	
Niveau global du site																		

PROJET

Paraphes
RTE / Le Client

10 Formulaire : Service Indemnisation complémentaire d'un titulaire d'un contrat d'accès au réseau de transport pour les clients « consommateurs »

Le Client souscrit le service « Prestation d'indemnisation complémentaire » visant les Sites de Consommation indirectement raccordés suivants :

Raison sociale	Adresse	Code NAF	SIRET	Date de souscription
				01/XX/XXXX
				01/XX/XXXX

PROJET

Paraphes
RTE / Le Client

11 Formulaire : Service de prestation complémentaire en cas d'Indisponibilité Non Programmée de la partie sous-marine du réseau d'évacuation d'une Installation de Production en mer

Description des ouvrages de raccordement sous-marins de l'Installation de Production :

Nom de l'Installation de Production		
Nombre de câbles		
Tension des câbles		
Longueur du câble 1 (en km)		
Longueur du câble 2 (en km)		
Capacité d'évacuation mise en service - cas 2 câbles (en MW)		
En cas de mise en service échelonné	Capacité d'évacuation mise en service - cas seul câble (en MW)	
	Date prévisionnelle de mise en service	

Date de souscription du service : xx/xx/xx

PROJET

Paraphes
RTE / Le Client